

Chasné

vous intéresse



#216
JUN 2023

Bulletin d'information
de votre commune
www.chasnesurillet.fr



FORUM DES associations



Vendredi 01 Septembre, de 18h00 à 20h00
Salle "Les Moissons"

Informations communales

3 - 10

- Travaux RD106
- Nouveau responsable des services techniques
- Chasné en fête : Inscriptions braderie
- Horaires été mairie
- Pont de Burette
- Aide aux devoirs
- Centre Communal d'Action Sociale : nouveaux dispositifs
- Médiathèque

Informations intercommunales

11

- Valcobreizh
- Programme été Espace Jeunes

Information associative

12

- APE : fête de l'école

L'agenda de Chasné

APE Concert Samedi 1er juillet 2023	Forum des Associations Vendredi 1er septembre 2023	Chasné en fête Braderie Samedi 16 septembre 2023
--	---	---

Bulletin d'information bimestrielle de la commune de Chasné sur Illet (35250).

Directeur de publication : M. le Maire, Benoît MICHOT.

Conception / Réalisation : service et commission communication.

Impression : imprimé par la commune de Chasné sur Illet.

Crédits photos : commune de Chasné sur Illet et Liffré Cormier communauté

Tirage : 700 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.

Journal distribué gratuitement par la commune.

● Travaux RD106

Le 23 juin dernier, la circulation sur la RD 106 a été rétablie mettant un terme à quatre mois et demi de travaux dont deux mois et demi sous route barrée.

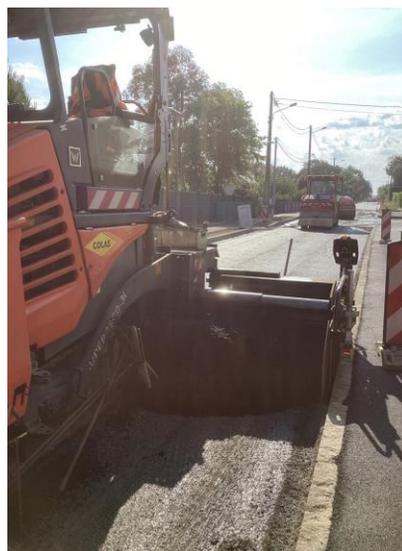
Cette phase a fait suite à un an d'études et de consultations :

- le Cabinet ABEIL pour la conception
- et le Laboratoire CBTP pour le dimensionnement de chaussée et le diagnostic des réseaux.

La décision d'interdire la circulation sur cette portion de voie a pu créer des gênes pour chacun d'entre vous (notamment pour les commerçants). Nous en sommes conscients.

L'entreprise chargée des travaux a mis en place un système de badge afin de limiter les passages "en force" sur le chantier.

Grâce à cela, la majorité des riverains ont pu avoir accès à leur propriété pendant (ou presque) toute la durée des travaux dans un climat serein. Nous tenons à tous vous remercier pour le respect de la signalisation mise en place pendant les travaux. Les entreprises présentes ont pu travailler en sécurité pour elles-mêmes et les riverains.



Ces travaux ont nécessité :

- 1100 tonnes de produits bitumineux recyclés, dont 500 tonnes destinées au renforcement de la structure de chaussée et 100 tonnes d'enrobés colorés (ocre) permettant de marquer les divers points sensibles du chantier (plateaux, carrefours). Nous devrions obtenir un changement de coloration de ces points particuliers au bout de quelques mois.
- 1000 m² de trottoirs ont été créés permettant de relier le centre bourg de manière totalement sécurisé ainsi que deux portions de voie mixte (terrain de foot et connexion avec le village des "Petit Champs")
- 800 mètres de bordures d'origine bretonne, dont 200 mètres avec des bordures réutilisées issue du chantier.

De plus :

- Les réseaux d'eaux pluviales auront été rénovés avec de nouvelles canalisations et des noues filtrantes ont été créées en lieu et place de certains réseaux.
- La canalisation d'eau potable et les branchements desservant les particuliers ont été complètement rénovés sous la responsabilité du Syndicat des Eaux par l'entreprise SARC.
- L'effacement des réseaux de télécommunication et d'électricité a été réalisé sous la responsabilité du SDE par l'entreprise Bouygues Energies et Services et l'éclairage public totalement revu : pose de lampes LED et respect de la loi sur les pollutions lumineuses.
- Le marquage de la CVCB (Chaussidou) a été réalisé en peinture et résine sur la totalité du chantier par l'entreprise Horizon de Saint Aubin d'Aubigné.
- Les plantations seront réalisées à l'automne par l'entreprise Jourdanière Nature.
- Des contrôles de conformité des réseaux et des structures ont été réalisés par l'Entreprise SPI2C.



Cette nouvelle manière de circuler va créer une nouvelle perception de la circulation routière dans notre agglomération. La vitesse est limitée à 30 km/h et des priorités à droite ont été mises en place. Nous souhaitons que chacun soit respectueux des autres et de leur mode de déplacement.

Je remercie le Cabinet ABEIL et l'entreprise COLAS pour leur implication, leur professionnalisme et leur organisation tout au long du chantier. Cela nous a permis de résoudre les points particuliers que nous avons rencontrés sur le chantier. Les prochains travaux se feront toujours grâce à l'aide des services routiers départementaux avec qui nous avons collaboré de manière fructueuse. Merci de leur aide technique, logistique (déviation) et financière.

Nous sommes déterminés à mener au terme les projets de la RD 106 et 528 et ainsi, confirmer notre plein accord avec le schéma directeur cyclable de Liffré Cormier Communauté notamment par la voie douce reliant notre commune à Liffré au travers de la forêt domaniale sur le trajet proposé par l'Office National des Forêts. En septembre 2023, nous entamerons les travaux sur la RD 528 (Le Champ Thébauld) conjointement avec la commune de Saint Sulpice la Forêt, deuxième tranche de notre projet qui en compte 3. Nous comptons sur la participation bienveillante de tous pour cette nouvelle étape importante de notre commune. Une communication sera faite à la rentrée.

Je voudrais remercier chaleureusement et amicalement Michel Adkins pour son implication et sa disponibilité tout au long de ce chantier ainsi que Benoît Michot et les élus du conseil municipal qui ont contribué à la validation technique et financière de ce projet peu ordinaire.

Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition le samedi matin pour vous écouter et échanger.

Denis Salliot
Adjoint délégué à la voirie

● Fonctionnement du chaussidou

Comment circuler ?

Les règles de circulation pour les automobilistes

En voiture, 3 cas de figure se présentent :

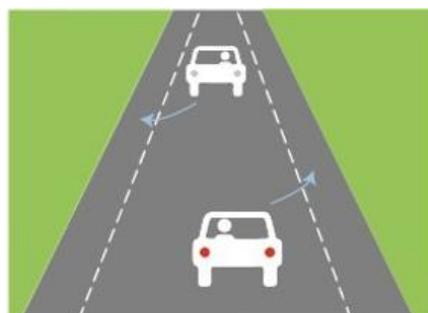
1 - La route est dégagée :

je circule au centre de la chaussée.



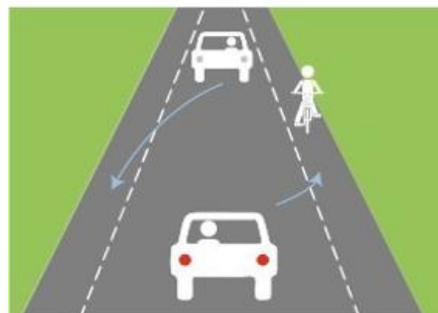
2 - Un véhicule se présente en face :

je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y ait pas de vélo sur la bande cyclable.



3 - Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable :

je me rabats à droite sur la bande cyclable, **je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste**. Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi, je reste sur la voie centrale.



Les règles de circulation pour les deux-roues et les piétons

- **À vélo** : je circule à droite de la route derrière la ligne discontinue.
- **À pied, en scooter ou en cyclomoteur** : je peux circuler comme les vélos à droite de la route.
- **À moto** : je respecte les mêmes règles de circulation que les voitures.

<https://youtu.be/7Ebm6CVigLg>



• Nouveau responsable des services techniques

Nous vous annonçons l'arrivée de José Luis ALBERT SALES au poste de responsable des Services Techniques.

José Luis, d'origine espagnol, a une belle et longue expérience derrière lui. Il a commencé à travailler à l'âge de 13 ans comme apprenti. Puis ensuite comme artisan, il a participé à la construction dans différents corps de métier (électricien, plombier, chauffagiste) à des grands ouvrages comme l'océanographie de Valence, sur des hôtels et des supermarchés. José Luis est allé en Guinée Equatoriale pendant deux ans, pour travailler sur la construction d'immeubles.

Il y a plus de 10 ans, il a décidé de venir habiter la Bretagne, région d'origine de sa compagne. José Luis a souhaité venir travailler dans notre commune à taille humaine, et pour tout vous dire, sa manière d'être complet dans ses multiples compétences, nous ont plu sans hésiter.

Nous avons besoin de trouver une personne polyvalente, avec des compétences notables pour l'entretien de nos bâtiments publics et le suivi de l'équipe technique.

Nous tenons à remercier David qui a assuré l'intérim du poste depuis le décès de Thierry.

Bienvenue à José Luis. Nous lui souhaitons une belle et longue carrière dans notre commune.
Bienvenido !



● Inscriptions braderie

Il reste encore des places pour la braderie du 16 septembre, n'hésitez pas à contacter la mairie pour réserver votre emplacement.

Nous sommes à la recherche de deux personnes pour organiser le concours de palets pour la braderie (les personnes de l'an passé sont indisponibles)

● Horaires de la mairie pendant la période d'été

Fermeture au public le samedi matin à partir du 8 juillet – Réouverture le samedi 26 août 2023. - Fermeture le lundi 14 août.

● Pont de Burette



Posant un risque majeur (risque d'effondrement) d'après un rapport de l'APAVE du 6 mai 2022 pour la sécurité de tous les usagers, le pont de Burette est fermé à toute circulation. Un arrêté municipal a été pris le 27 juin 2022 (consultable sur le site internet).

Une déviation a été mise en place.

Le pont partagé entre Ercé-Prés-Liffré et Chasné Sur Illet, fait l'objet d'une étude sur l'ouvrage afin de déterminer s'il sera réhabilité ou totalement reconstruit.

● Aide aux devoirs

Nous recherchons des personnes bénévoles afin de faire de l'aide aux devoirs auprès des enfants de l'école à partir de la rentrée scolaire.

Vous avez des disponibilités entre 15h30 et 18h30 !

N'hésitez pas à nous le faire savoir par mail : mairie@chasnesurillet.fr

● Centre Communal d'Action Sociale

- Vous êtes une personne âgée, en situation de handicap, isolée ou de santé fragile. Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur le registre "plan canicule du Centre Communal d'Action Sociale".

Ce recensement permet, en cas d'alerte, de contacter prioritairement les personnes inscrites et de vérifier

leurs besoins. L'inscription est personnelle, ou à l'initiative d'un tiers (représentant légal, voisin, famille...) qui

aurait connaissance de personnes vulnérables ou fragiles.

- Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale. Nous sommes à votre écoute.



● Centre Communal d'Action Sociale : Nouveaux dispositifs

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pris la décision lors d'un conseil d'administration de vous proposer pour la rentrée de septembre 2023 deux nouveaux dispositifs. L'objectif est de permettre aux familles d'accéder aux activités sous condition de ressources et d'obtenir un maximum de 30 € pour la pratique d'une ou plusieurs activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Une aide financière à destination des enfants, collégiens ou lycéens (quotient familial inférieur ou égal à 800 €) et une autre aide financière à destination des demandeurs d'emploi et étudiants.
Vous trouverez le détail des dispositifs dans les formulaires joints au journal et lors du forum des associations.

AIDE FINANCIÈRE pour les demandeurs d'emploi ou étudiants

Activités sportives, culturelles ou de loisirs - Année 2023

Le CCAS de Chasné sur Illet propose une aide financière aux demandeurs d'emploi et aux étudiants de 30 € ou le remboursement de l'adhésion (d'une ou plusieurs associations) si le montant est inférieur à 30€.

L'aide est octroyée pour la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs **sur la Commune de Chasné Sur Illet.**

Pour cela, il faudra faire parvenir sous enveloppe au CCAS à la mairie les documents suivants **avant le 28 octobre 2023 accompagnés de ce formulaire**

- copie du justificatif (carte demandeur d'emploi ou d'étudiant)
- la facture acquittée de l'association concernée.
- un RIB (du responsable légal si étudiant mineur)

Les membres du CCAS

**Coupon à retourner impérativement à la Mairie pour le 28 octobre 2023,
ou par mail : ccas@chasnesurillet.fr**

✂-----

-

CCAS : Aide financière 2023

Monsieur ou Madame _____

Adresse _____

Demande d'aide financière pour nom-prénom (si mineur étudiant)

Adhérent à l'association _____

Montant de l'adhésion : _____

Montant versé par la commune : (partie réservée à la mairie) _____

Le _____

Signature du demandeur :

● Centre Communal d'Action Sociale : Nouveaux dispositifs

AIDE FINANCIÈRE pour les enfants, collégiens, lycéens

Activités sportives, culturelles ou de loisirs - Année 2023

Le CCAS de Chasné sur Illet propose une aide financière de 30 € ou le remboursement de l'adhésion (d'une ou plusieurs associations) si le montant est inférieur à 30€.

L'aide est octroyée pour la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs auprès d'une association **sur la Commune de Chasné Sur Illet ou sur le territoire de Liffré-Cormier si l'activité n'existe pas sur notre commune.**

Pour bénéficier de cette aide, **vous devez avoir un quotient familial (base CAF) inférieur ou égal à 800 €.**

Pour le versement, vous devez nous faire parvenir sous enveloppe au CCAS à la mairie les documents suivants **avant le 28 octobre 2023 :**

Pièces à fournir :

- Attestation de quotient familial de la CAF au moment de la demande
- Facture acquittée
- Formulaire complété
- RIB

Les membres du CCAS

**Coupon à retourner impérativement à la Mairie pour le 28 octobre 2023,
ou par mail : ccas@chasnesurillet.fr**

⌘-----

-

CCAS : Aide financière 2023

M. et Mme _____

Adresse _____

Demandent l'aide financière pour leur enfant :

Nom-Prénom de l'enfant

Adhérent à l'association _____

Montant versé : (espace réservé Mairie) _____

Le _____

Signature :

● Médiathèque



En juillet et en août, la médiathèque propose des **ateliers Switch** à destination des **jeunes de 7 à 10 ans**. Ils pourront jouer à Mario Kart et découvrir de nouveaux jeux. Les ateliers auront lieu les mercredis matin de 10h à 11h, les 5 et 12 juillet et les 23 et 30 août.

Pensez à vous inscrire

Les membres du **Club BD Ados** ont sélectionné 10 bandes dessinées jeunesse et ados, parmi une vingtaine. Après les avoir lus, ils ont choisi leurs **coups de cœur** et rédigé un avis.

Laura a flashé sur "**Les Coeurs de Ferraille**" de **José-Luis Munuera et Beka**.

Valentin préfère "**Colossale**" de **Rutile**.

Ambre vous conseille "**La bibliothèque des vampires**".

Théo a adoré "**Plastok**" de **Maud Michel et Nicolas Signarbieux**.

Venez découvrir leur sélection à la médiathèque



La médiathèque restera ouverte tout l'été la plus grande partie du temps, grâce à l'engagement des bénévoles. Fermetures exceptionnelles de la médiathèque :

- en juillet : samedi 15 et mardi 25 juillet
- en août : mardis 1er et 8, vendredi 11 et samedis 5 et 26 août.

Les mercredis du 25 juillet au 15 août, les horaires sont adaptés :

Matin : 10h – 12h

Après-midi : 15h - 18h.

Pour vous inscrire aux activités de la médiathèque :

Par mail : mediatheque@chasnesurillet.fr

Par téléphone au : 07 87 19 99 54

A très bientôt, à la médiathèque.

- **Valcobreizh**



Adoptez le bon geste : la poignée de votre bac, c'est côté route

Lors de chaque collecte, les ripeurs sont amenés à **manipuler plusieurs centaines de bacs** d'ordures ménagères ou de tri sélectif. Autant de **gestes répétitifs**.

Afin de **préserver la santé des agents** en limitant notamment les troubles musculosquelettiques, le SMICTOM VALCOBREIZH demande à ses usagers, comme bien d'autres syndicats en charge de la collecte des déchets, **de présenter leurs bacs avec la poignée côté route**. Il est rappelé qu'il est important de faire en sorte que son bac soit bien visible. **Un bac caché, c'est un bac qui ne peut pas être ramassé.**

Les agents de collecte vous remercient par avance.



- **Programme Espace Jeunes de cet été**

Liffre = Cormier
COMMUNAUTÉ



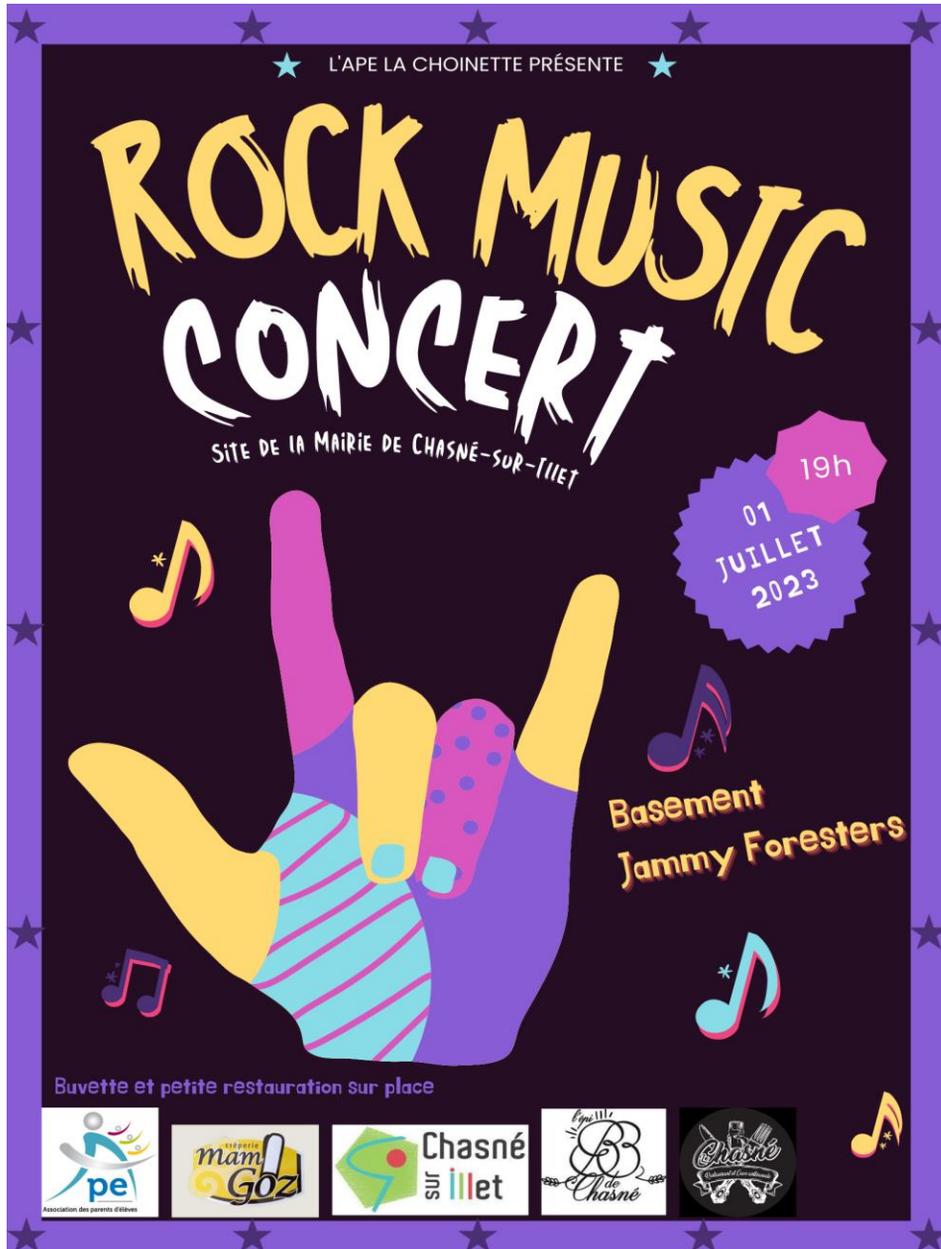
Le programme est disponible sur le site internet : chasnesurillet.fr et sur panneaupocket



WWW.LIFFRE-CORMIER.FR

● **APE : fête de l'école**

A l'occasion de la fête de l'école qui aura lieu le samedi 1er juillet, l'APE organise un concert à partir de 19 heures, sur le site de la Porte Pilet.



PanneauPocket

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00
 Mardi : Fermé
 Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00
 Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30
 Samedi : 9h00 – 12h00

02.99.55.22.79

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous



mairie@chasnesurillet.fr
www.chasnesurillet.fr